INFRASTRUCTURES

INTITULE DU POSTE :
TECHNICIEN GENIE CIVIL

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Chef de la Division Maintenance

1. Finalité(s)

Participer au suivi et au contrôle de la réalisation des projets de maintenance et travaux neufs.

2. Missions

I. **Examen et contrôle des dossiers des études techniques des projets d'infrastructures et de bâtiments ;**
II. **Suivi et Contrôle des travaux lancés par la Direction des Infrastructures et au niveau des ports ;**
III. **Suivi des consommations des ports en eau potable et en électricité.**

3. Activités principales

I. Examen et contrôle des dossiers des études techniques des projets d'infrastructures et de bâtiments :

- Examen et contrôle des rapports et des plans techniques des projets ;
- Examen et contrôle des plans d'architecture et des dessins et détails de bâtiments ;
- Elaboration et Contrôle des avants-métrés des projets d'infrastructures ;
- Contrôle et examen des dossiers de consultation des entreprises.

II. Suivi et Contrôle des travaux lancés par la Direction des Infrastructures et au niveau des ports :

- Participation au contrôle des dossiers d'exécution des travaux ;
- Participation au suivi et au contrôle des travaux au niveau des ports ;
- Participation aux réunions de chantiers et de coordination ;
- Contrôle qualitatif et quantitative des travaux ;
- Participation à la gestion administrative des marchés lancés par la Direction des Infrastructures.

III. Suivi des consommations des ports en eau potable et en électricité :

- La consolidation des consommations des ports en eau potable et en électricité ;
- Le suivi des indicateurs de performance des réseaux ;
- Elaboration du rapport de suivi et d'analyse des consommations.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Entités et collaborateurs de la Direction des Infrastructures ;
- Collaborateurs aux ports.

Relations externes :

- Les prestataires (Entreprises, bureaux d'études, bureau de contrôle, laboratoire...).

5. Profil requis

Formation de Référence : Diplôme de technicien spécialisé (Bac +2) en Génie Civil ou équivalent ;
Expérience : Débutant ou ayant une expérience dans le domaine.

Agence Nationale des Ports – Direction Générale DRH – ANP

Agence Nationale des Ports – Direction Générale DI – ANP

6. Compétences

Savoir :

- Maitrise des procédures administratives et la réglementation des marchés publics ;
- Avoir de bonnes connaissances dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction ;
- Avoir de bonnes connaissances en calcul de structures et en géotechnique.

Savoir- faire :

- Maitrise des bases de données et informations relatives aux ouvrages et réseaux ;
- Savoir gérer les marchés cadres de maintenance ;
- Connaître les impératifs liés à l'exploitation portuaire ;
- Etre capable de travailler dans une situation d'urgence ;
- Etre capable d'établir les tableaux de bord de suivi des projets, Reporting et les PV.

Savoir- être :
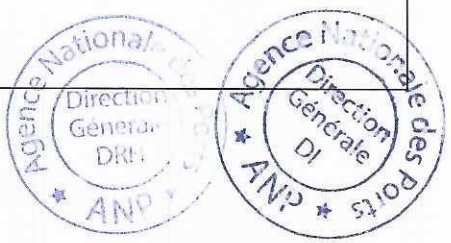
- Disponibilité ;
- Esprit d'équipe et Polyvalence ;
- Organisation et Autonomie ;
- Capacité d'adaptation et Résistance au stress.